

- A la Conférence des Autorités cantonales de tutelle
 - Au Comité de rédaction RDT
-

Rapport annuel de la Revue du droit de tutelle 2008-2009

Dès lors que le présent rapport sera discuté dans le courant du deuxième semestre de l'année, le rapport financier ne prend en compte que la situation à fin juin 2009.

1. Activités rédactionnelles

La collaboration au sein de l'équipe rédactionnelle fonctionne à la perfection. Les rédacteurs se rencontrent de temps en temps pour des séances d'organisation et entretiennent régulièrement des contacts téléphoniques et par courrier électronique. Le rédacteur francophone a établi des contacts en Romandie et va poursuivre ses efforts en vue de trouver des contributions en français pour la RDT, afin de la rendre plus attractive pour le public francophone. Comme le montre l'expérience, le contenu de la RDT reste - malgré toutes les planifications établies - largement tributaire de l'actualité et de contributions intéressantes qui nous sont proposées.

Responsable de l'élaboration des répertoires de la RDT depuis 1995, Monsieur Dr Iur. Martin GOOD a demandé à être relevé de cette fonction, pour des raisons familiales et professionnelles. Pour lui succéder, nous avons pu nous assurer les services de Madame Dr Iur. Regula GERBER JENNI : en raison de ses publications, de ses fonctions et des différents enseignements qu'elle donne, Madame GERBER JENNI présente le profil idéal pour assumer toutes les responsabilités liées à cette tâche hautement spécialisée.

2. Comité de rédaction

La direction du Comité de rédaction change. Après dix années d'activité, son actuel Président, Monsieur le Juge fédéral Rudolph URSPRUNG a présenté sa démission pour la fin de l'année 2009. La rédaction de la RDT lui présente ses plus vifs remerciements pour son très grand dévouement, son constant soutien, de même que pour le vif intérêt qu'il a toujours porté à la cause de la revue.

Le Comité de rédaction s'est réuni le 19 août 2008. Il a engagé une réflexion sur une nouvelle présentation et sur le changement de dénomination de la RDT, nouveautés qui seront selon toute vraisemblance réalisées pour le 1^{er} janvier 2010 déjà.

Le Comité de rédaction a pris connaissance du fait que le nombre des abonnés à la RDT est en légère régression, mais en revanche le nombre des demandes pour une version informatique seraient en augmentation. Les Éditions Schulthess examinent, dans le cadre de l'ensemble de leur production de revues, quelles solutions pourraient être envisagées pour une édition électronique de la RDT. Avec la mise en place du site Internet de la CAT, la RDT a précisément acquis une plateforme supplémentaire de diffusion. Au centre de ces préoccupations, se pose la question d'un accès informatique sur Internet à la collection complète de la RDT.

3. Projets en cours

Révision totale du droit tutélaire

Suite à la décision des Chambres fédérales du 19 décembre 2008 et vu que le délai référendaire n'a pas été utilisé, la mise en place du nouveau droit de protection de l'adulte ne rencontre plus d'obstacles d'ordre politique. A travers la publication d'une analyse du nouveau droit et de modèles d'organisation, la RDT serait en mesure de mettre en évidence les avantages et les faiblesses des structures actuelles, en

parallèle avec les exigences posées pour les nouvelles autorités. La RDT pourrait également donner une vue d'ensemble des changements à apporter aux réglementations cantonales et contribuer à la mise en place des nouvelles structures voulues par le nouveau droit. On doit rester attentif à la question de savoir si les cantons parviennent à prendre des décisions en vue de créer des autorités interdisciplinaires qui remplissent les nouvelles exigences légales quant aux compétences professionnelles et spécialisées. Comme par le passé, de fortes tendances sont perceptibles, lesquelles visent - dans l'intérêt présumé à préserver l'autonomie des communes (en particulier des petites communes) - à maintenir les structures laïques actuelles sous une forme un peu mieux profilée et à se contenter de cercles de juridiction aussi restreints et peu coûteux que possible.

Abo plus

A l'instar de nombreuses autres revues, la RDT doit également être disponible sur support informatique. Aussi, en collaboration avec l'éditeur, des solutions appropriées - tant pour les utilisateurs que d'un point de vue financier - doivent être recherchées.

Design/Présentation RDT

Une nouvelle présentation de la revue, de même que sa nouvelle dénomination seront introduits selon toute vraisemblance dès le 1^{er} janvier 2010. Le nouveau titre sera "Zeitschrift für Kindes- und Erwachsenenschutz / Revue de la protection des mineurs et des adultes / Rivista della protezione di minori e adulti". Le choix de la couleur de la page de couverture dépend encore d'une décision d'ordre esthétique : certains avis penchent pour un remplacement du bleu traditionnel auquel on est accoutumé, mais qui ne serait plus tellement dans l'air du temps.

Répertoire des matières en français

Jusqu'à maintenant, la table annuelle des matières (par mots-clés) ne paraît qu'en allemand. Comme la valeur d'une revue spécialisée tient aussi dans la qualité de son répertoire par matières, le rédacteur francophone de la RDT a entrepris d'en établir une traduction française. Vraisemblablement, c'est à partir de l'édition 2009 déjà que nous disposerons d'une table des matières bilingue.

Répertoire général (cumulatif) 54-64 (1999-2009)

Pour l'heure, la RDT dispose de deux répertoires généraux (cumulatifs), respectivement pour les années 1 à 40 (1946-1985) et pour les années 41 à 53 (1986-1998). En collaboration avec le secrétariat central de la CAT et les Éditions Schulthess, il est prévu d'établir un nouveau répertoire général pour les années 54 à 64 (1999-2009).

Glossaire en vue de l'introduction du nouveau droit

Avec le répertoire général 1986-1998, la RDT a publié pour la première fois un glossaire trilingue (allemand, français et italien) de la terminologie en usage en matière de droit tutélaire. En raison de la révision totale du droit de la protection des adultes, ce glossaire mérite d'être adapté et complété.

4. Remerciements

La rédaction tient à remercier vivement les Éditions Schulthess pour leur précieuse collaboration, faite de fiabilité et d'un haut niveau de compétences.

Nos remerciements vont aussi aux organes de la CAT, tout d'abord à son Président, Monsieur le Juge cantonal et Dr. Iur. Guido MARBET, à la Secrétaire centrale, Madame la Professeur Diana WIDER, pour l'appui qu'elle nous apporte de manière consciencieuse et efficace, au Président du groupe de travail, Monsieur le Professeur Thomas GEISER, de même qu'au Comité de rédaction, placé sous la présidence de Monsieur le Juge fédéral Rudolf URSPRUNG, et dont le soutien est pour nous très important, particulièrement utile et toujours motivant. Nos remerciements aussi à tous les collaborateurs permanents de la revue, en particulier à notre collègue tessinois Arnaldo ALBERTI, à la responsable des répertoires, Madame Regula GERBER JENNI, à nos correspondants et à nos auteurs, pour les contributions et pour les recensions de grande valeur, ainsi que pour les intéressantes jurisprudences qu'ils nous communiquent. Un grand merci aussi à tous nos lecteurs pour leur fidélité et pour les critiques judicieuses dont ils nous font part.

Pour la rédaction de la RDT

Kurt AFFOLTER
Unterer Planchesweg 20
Schernelz
2514 LIGERZ

Gabriel FROSSARD
23, rue de l'Athénée
1206 GENÈVE